



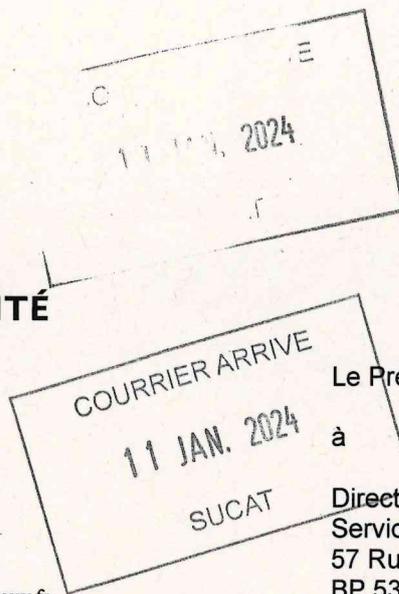
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Maria LORENZO MARTINEZ  
03 80 68 50 50  
maria.lorenzo-martinez@culture.gouv.fr

Références : MLM/JP/2024/ 88



**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or  
Service territorial, bureau ADS  
57 Rue de Mulhouse  
BP 53317  
21033 DIJON CEDEX

À l'attention de M. Cyrille AUFFRET

Dijon, le 09 JAN. 2024

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** SAINT-MESMIN (COTE-D'OR), Chaume de St-Mesmin, Champs Boulois  
PC02156323M0001  
PC02156323M0002  
Votre courrier du 20 décembre 2023  
Livres V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis les deux dossiers d'aménagement visés en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 20 décembre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des  
affaires culturelles, et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Marc TALON